

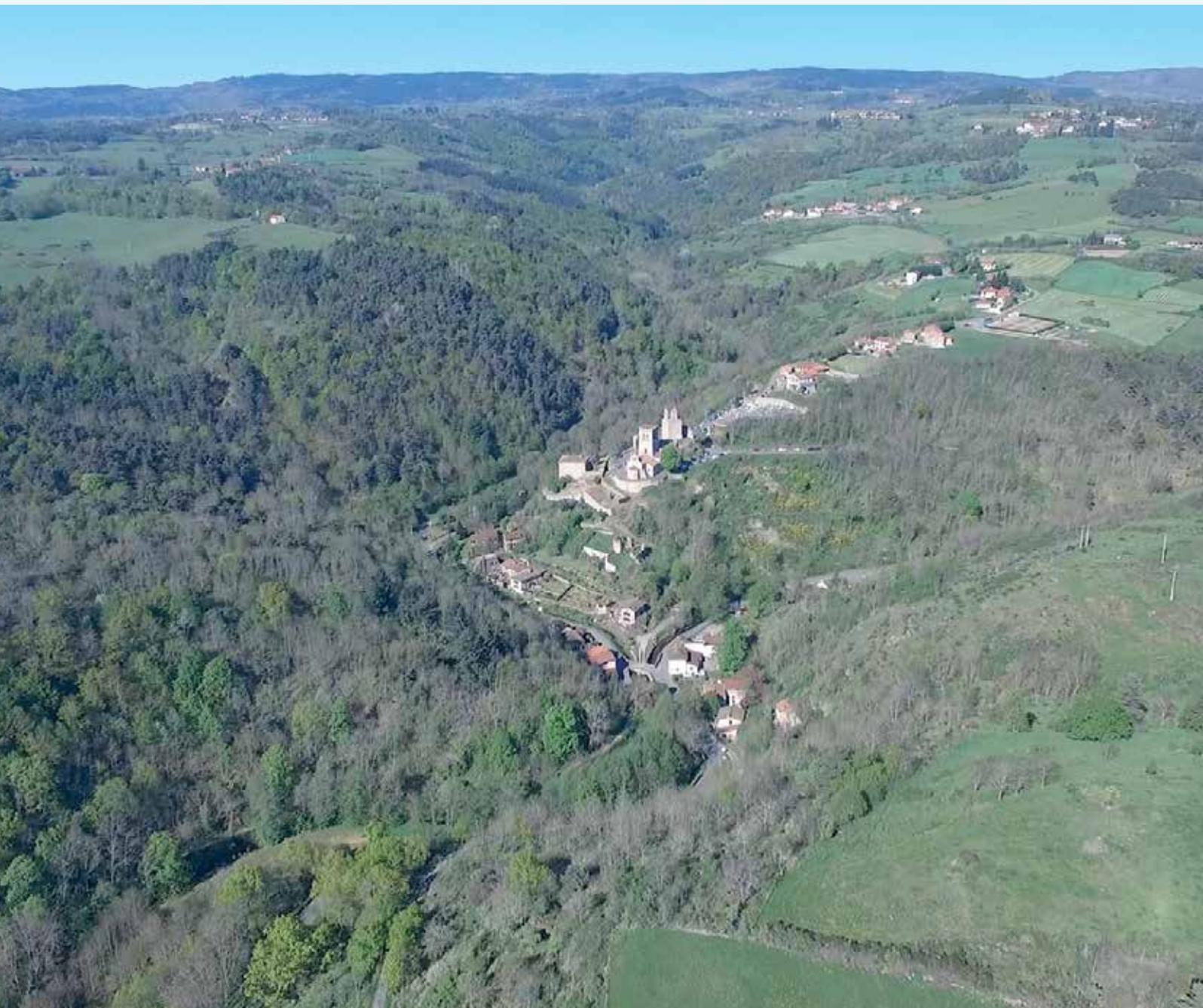


Mairie  
42600 ECOTAY L'OLME  
Tél. : 04 77 58 59 69  
Fax : 04 77 58 92 98  
Email : ecotay@wanadoo.fr



N° 37

juillet 2020



Mairie d'ECOTAY L'OLME Tél : 04 77 58 59 69 Fax : 04 77 58 92 98

Mail : ecotay@wanadoo.fr Site internet : <http://www.ecotaylolme.fr>

Secrétariat ouvert Lundi, Mardi, Jeudi, de 9h30 à 12h30, Vendredi de 9h30 à 12h30 et 14h à 16h30. Fermé le Mercredi  
Votre mairie sera fermée du 06/08 au 01/09, vos élus seront disponibles et joignables en cas d'urgence.

## Mot du maire



**Une équipe municipale renouvelée siège depuis le 25 mai 2020.** Elle a dû aborder un début de mandat fortement perturbé par une crise sanitaire inédite.

J'espère que vous avez traversé cette période du mieux possible. Mes premières pensées vont aux familles écotayennes qui ont été touchées par le virus mais aussi aux personnes qui ont souffert de l'isolement imposé par le confinement.

Je suis très émue de pouvoir siéger en tant que maire : cet engagement de 6 ans correspond aux valeurs que je porte en moi depuis toujours : s'engager pour les autres, s'engager pour mes concitoyens, s'engager pour porter les valeurs de notre République.

**Vous pouvez compter sur moi, mais aussi sur l'ensemble des élus du conseil**

**municipal** : nous travaillerons collectivement pour Ecotay en apportant nos compétences respectives et notre volonté de développer un village rassemblé, modernisé, fort de son cadre de vie et de son identité.

Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin la répartition des délégations du conseil ainsi que les différentes commissions qui constitueront le cadre de travail pour les 6 ans à venir.

**Le premier projet** sur lequel nous oeuvrons concerne la sécurisation de l'avenue de Montbrison jusqu'au bourg de l'Olme par la mise en place de modes doux (piste cyclable et voie piétonne). Nous allons également sécuriser la traversée du bourg, par un rétrécissement des voies. Ce projet s'inscrit entièrement dans la politique nationale et locale de Loire Forez Agglomération d'incitation à l'utilisation des modes de déplacement doux. Le travail avec nos partenaires (LFA et le département) a déjà commencé. Durant ce mandat la commune tendra à réduire son impact écologique : une commission municipale a été créée en ce sens. Nos premières mesures seront le remplacement d'un ancien véhicule du service technique par un électrique d'occasion et l'incitation à l'utilisation du vélo avenue de Montbrison.

Je terminerai mon propos en vous souhaitant un très bel été : nous devons tous profiter de ce repos estival, bien mérité !

Carine Gandrey

## Nouvelle équipe municipale

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, 15 personnes composent le nouveau conseil municipal pour le mandat 2020-2026.

A l'issue du conseil municipal d'installation du 25 mai 2020, Carine Gandrey a été élue maire. Une équipe de 4 adjoints pour l'accompagner a également été élue : **Robert Joanin, Michèle May, Alain Drutel et Auriane Gourbeyre**. 10 conseillers municipaux composent ce conseil : **Robert Masson, Christiane Duclos, Jean-Michel Mariani, Anne Saniard, Daniel Jay, Catherine Meyniel, Guillaume Peycelon, Jacques Maréchal, Guy Barou, Pascal Meftah**. L'ensemble du conseil oeuvrera pour 6 ans au service de l'intérêt de la commune d'Ecotay.



## Présentation du budget 2020

Lors de la séance du 1er juillet 2020 le Conseil Municipal a adopté le premier budget primitif du mandat dont vous trouverez ci-dessous les grandes lignes.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges de gestion courante	115 100,00 €
Charges de personnel (rémunération et charges sociales)	122 100,00 €
Attribution de compensation à la CALF	74 450,95 €
Indemnités des élus	45 400,00 €
Participation aux Ecoles	90 000,00 €
Subvention aux associations + charges exceptionnelles	16 800,00 €
Intérêts de la dette	10 212,54 €
Dotation aux amortissements	13 729,06 €
Virement à la Section d'investissement	168 908,85 €
Dépenses Budgétées pour l'exercice 2020	656 701,40 €

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Report excédent de fonctionnement 2019	141 805,57 €
Contributions directes	378 000,00 €
Dotation Globale de fonctionnement et autres	106 095,83 €
Revenus des immeubles (Location salles communales)	15 000,00 €
Occupation domaine public et concessions	14 000,00 €
Autres produits	1 800,00 €
Recettes Budgétées pour l'exercice 2020	656 701,40 €

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes, pour rappel :

Taxe d'habitation : 8,30%  
 Taxe foncière non bâti : 31,49%  
 Taxe foncière bâti : 11,20%

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursement capital des emprunts	36 932,10 €
Résultat investissement reporté	118 770,12 €
Projets 2020	
Attribution de compensation investissement	3 333,03 €
Extension des réseaux	20 000,00 €
Borne incendie	5 000,00 €
Colombarium	8 000,00 €
Frais de réalisation documents urbanisme	3 000,00 €
Achat véhicule électrique - services techniques	10 000,00 €
Reprise toiture salle des fêtes et travaux peinture (suite inondations)	25 000,00 €
Frais d'études, rénovation bâtiments	15 000,00 €
Panneaux voirie	1 000,00 €
Machine à laver	500,00 €
Travaux de voirie Av de Montbrison + entrée du village	130 000,00 €
Abris terrain de foot	17 000,00 €
Acquisition foncière	5 000,00 €
Aménagement et installation jeux (suite)	10 149,78 €
Dépenses Budgétées pour l'exercice 2020	408 685,03 €

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Report compte administratif 2019	118 770,12 €
Virement de la Section de fonctionnement	168 908,85 €
Dotation aux amortissements	13 729,06 €
FCTVA	20 025,00 €
Taxe d'aménagement	40 000,00 €
Subventions	47 252,00 €
Recettes Budgétées pour l'exercice 2020	408 685,03 €

## Coronavirus : Les mesures de soutien économique

Pour faire face aux difficultés économiques causées par la crise sanitaire du Covid-19, l'Etat et les collectivités locales ont mis en place des aides inédites pour soutenir les activités impactées.

### ➔ En matière de fiscalité

Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales peuvent être accordés. Au-delà des **reports**, dans les situations les plus difficiles, des **remises d'impôts direct** (examen au cas par cas) peuvent également être accordées.

Toutes les infos sur le site : [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr)



### ➔ Fonds de solidarité

**Le fonds de solidarité comporte deux volets :**

**Le premier volet** permet à l'entreprise de bénéficier d'une aide versée par la DGFIP d'un montant égal à la perte déclarée de chiffre d'affaires dans la limite de **1 500 €**.

**À partir du 1er juin 2020** : toutes les entreprises éligibles ayant subi une perte de chiffre d'affaires de plus de 50 % en mai 2020 par rapport à mai 2019 ou, si l'entreprise le souhaite, par rapport au chiffre d'affaires mensuel sur 2019 peuvent faire une déclaration sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

**Le second volet, géré par les régions**, permet aux entreprises qui bénéficient du premier volet de percevoir une **aide** complémentaire de **2000 € à 5000€**.

Cette mesure s'applique lorsque l'entreprise :

- Emploie au moins un salarié (CDI ou CDD) ;
- Se trouve dans l'impossibilité de régler ses créances exigibles à trente jours ;
- S'est vue refuser un prêt de trésorerie d'un montant raisonnable par leur banque.

Retrouvez sur ce lien, toutes les informations sur les mesures d'accompagnement proposées aux entreprises pour faire face à cette crise : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises#>



### ➔ Aide forfaitaire de Loire Forez agglomération

Loire Forez agglomération propose une **aide forfaitaire de 1 000 €**.

Elle sera allouée aux entreprises ayant subi une interdiction d'accueil du public ou ayant connu une baisse de leur chiffre d'affaires de 50 % par rapport à la même période sur l'année précédente.

**Sont éligibles** à cette aide :

- Les très petites entreprises de moins de 10 salariés (hors auto-entrepreneurs et associations) et les travailleurs indépendants des secteurs du commerce (hors commerces non sédentaires), de l'artisanat et des services (hors professions libérales), domiciliés sur le territoire communautaire,
- Ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1 000 000 € HT et dont le bénéfice annuel imposable est inférieur à 60 000 €.

L'ensemble de ces critères est cumulatif. **Les entreprises et les activités éligibles**, ainsi que les modalités d'attribution, sont précisées sur le site internet de Loire Forez agglomération <https://www.loireforez.fr/actualite/covid-19-loire-forez-soutient-les-entreprises-du-territoire/>

### ➔ Aides régionales

- Doublement du «prêt Artisans et commerçants –Région Auvergne-Rhône-Alpes»
- Développement du Prêt Région AURA
- Soutien financier particulier de la Région pour les filières exposées (BTP, transports, tourisme et hébergement, culture, événementiel)
- Fonds de solidarité Etat-Région
- Dispositif d'aide aux commerces alimentaires et aux buralistes pour l'acquisition de plaques «plexiglass»
- Fonds régional d'urgence Tourisme et Hébergement, Culture, Événementiel.

Toutes les informations sont recensées sur la **plateforme Ambition Eco** : <https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm>



## Urbanisme

Le PLU de la commune d'Ecotay l'Olme ayant été annulé en novembre 2017, le document d'urbanisme faisant foi a été le POS.

Suite à un avis du Conseil d'Etat rendu le 3 avril 2020 se référant au dispositif introduit par la loi ELAN, le POS de la commune est de nouveau le document de référence et ce pour une durée de 24 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi ELAN, soit le 25 novembre 2018. **Le POS est donc applicable pour toute demande d'urbanisme sur la commune, jusqu'au 25 novembre 2020.** Cette situation reste transitoire dans l'attente de la finalisation du PLU sur le territoire de Loire Forez Agglomération.

## Distribution de masques

### PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER



Se laver les mains **avant**  
de mettre son masque  
et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever  
le masque en le prenant  
par les lanières



Couvrir le nez  
et la bouche



Une fois posé,  
ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre  
dans un sac plastique et le jeter  
ou s'il est en tissu, le laver  
à 60° pendant 30 min

**Le masque est un moyen de protection complémentaire  
qui ne remplace pas les gestes barrières**



Pendant le confinement,  
**durant deux week-end, les élus de la commune se sont mobilisés pour la distribution des masques.** Les

écotayens ont donc reçu un masque par habitant offert par la région, et un masque offert par la municipalité, déposés par les élus volontaires dans leur boîte aux lettres. Tous ont donc pu être équipés avant le déconfinement.

Lavables et réutilisables, les masques ont tous une accréditation grand public répondant aux normes AFNOR et sont fabriqués par une entreprise locale. Attention : il s'agit d'une protection supplémentaire, les gestes barrières et la distanciation sociale doivent toujours s'appliquer rigoureusement.

Au delà de la distribution des masques **les élus ont répondu présent auprès des personnes vulnérables.** Dès le lendemain de l'annonce par le Gouvernement du confinement, nous avons organisé avec Pierre Bayle, maire sortant, un suivi des personnes vulnérables de la commune et nous avons pu compter sur des élus qui se sont portés volontaires. A ce titre, nous saluons l'action remarquable de Jocelyne Duperray et Michelle May : durant ces 55 jours de confinement elles ont appelé 2 fois par semaine et rendu service à plus d'une dizaine d'écotayens ciblés pour leur vulnérabilité.

## CCAS : suivi des personnes vulnérables

Le CCAS en partie renouvelé s'est réuni le vendredi 26 juin. Celui-ci a évoqué les orientations de son action pour le mandat à venir. Suite à la crise sanitaire que nous venons de subir, il apparaît primordial de structurer le suivi des personnes vulnérables de la commune en cas de crise. Ce suivi commence par la réactualisation de la liste des personnes suivies.

**Ainsi, nous invitons les personnes concernées ou leur proche famille à s'inscrire en mairie sur le fichier des « personnes fragiles et /ou isolées ».** Contact: 04 77 58 59 69 ou [ecotay@wanadoo.fr](mailto:ecotay@wanadoo.fr).

Enfin, les membres du CCAS seront particulièrement attentifs durant la période estivale au risque de canicule et son impact sur la santé des plus fragiles. Ci-joint un rappel des mesures simples à respecter en cas de canicule.



### ALERTE CANICULE

Un été très chaud est annoncé ! Les personnes isolées, vulnérables, ou rencontrant quelconques difficultés, pensez à vous signaler en mairie. Un suivi pourra être déclenché si nécessaire.

Mairie : 04 77 58 59 69 - [ecotay@wanadoo.fr](mailto:ecotay@wanadoo.fr)



## Commémoration 8 mai

C'est en comité très restreint que nous avons dû célébrer l'armistice, place mairie à Ecotay l'Olme mais il était important de faire notre **devoir de mémoire** malgré le contexte épidémique exceptionnel.

Le petit fils de Valéry Massacrier a accompagné les élus dans cette cérémonie. Il a été le porte-drapeau de circonstance pour porter le drapeau communal, il a permis une présence symbolique des anciens combattants. Son grand-père peut être fier de son petit-fils !

## Ouverture de l'église

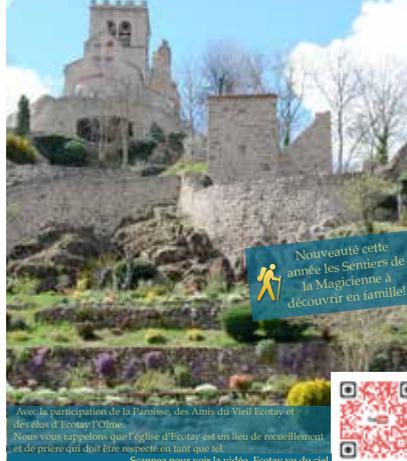
Durant la période estivale, venez découvrir le patrimoine d'Ecotay à l'occasion de l'ouverture de l'église les dimanches.

Nouveauté pour cette année : vous pouvez vous laisser guider en famille sur les sentiers de la magicienne.

Ce **guide ludique** a été coconstruit avec Marie Barthélémy du Pays d'Art et d'Histoire, la municipalité et des écotayiens sur qui nous pouvons toujours compter ! A travers ce guide vous pourrez découvrir les talents du couple d'artistes du Vieil Ecotay : Nadine et Roger Chaperon.

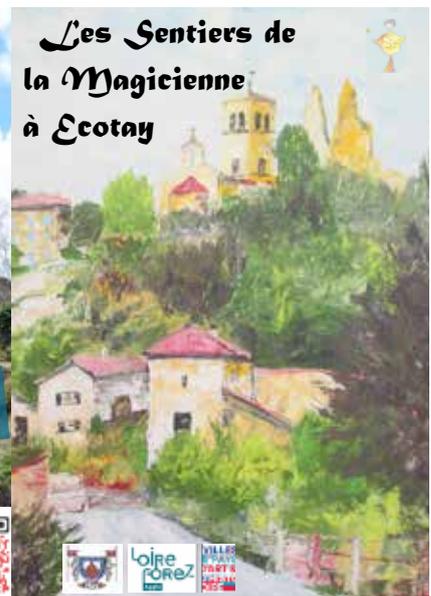
**Saurez-vous résoudre toutes les énigmes des sentiers de la magicienne?**

Du 7 juin au 27 septembre 2020  
Venez découvrir  
l'église du Vieil Ecotay  
Les dimanches de 14h30 à 17h30.



Avec la participation de la Paroisse, des Amis du Vieil Ecotay et des élus d'Ecotay l'Olme.  
Nous vous rappelons que l'église d'Ecotay est un lieu de recueillement et de prière qui doit être respecté en tout temps.  
Scannez pour voir la vidéo, Ecotay vu du ciel

Les Sentiers de  
la Magicienne  
à Ecotay



## Reprise des activités associatives

La 2ème phase de déconfinement a permis de **ré-autoriser l'accès aux salles municipales sous conditions** : nombre limité de personnes adapté à la surface de la salle, port du masque et lavage des mains obligatoires.

Les associations écotayiennes ont ainsi pu reprendre tout ou partie de leur activité.

**Le dépôt de pain a donc repris son activité** depuis le dimanche 7 juin, dans le kiosque sur la place de la mairie.



## Transport scolaire à Ecotay

La commune est desservie par un transport scolaire pour les enfants scolarisés à Montbrison (ligne 147 701). Celui-ci est financé par Loire Forez Agglomération. Pour l'emprunter il faut soit prendre un abonnement au réseau TIL de la Loire ou payer directement au chauffeur 1 euros 50. **Ce transport est ouvert à tous.** Plus d'informations en mairie ou au département de la Loire : 04 77 48 40 50 ou [transports-scolaires@loire.fr](mailto:transports-scolaires@loire.fr)

**ATTENTION pour les abonnements : une majoration de 30 euros est appliquée pour toute inscription arrivée après le 21 juillet.**



## Compteurs Linky

Dans les prochaines semaines, les compteurs d'électricité de la commune vont être **remplacés par des compteurs communicants**.

Vous avez reçu ou allez recevoir un courrier d'Enedis vous informant de l'installation, puis l'entreprise mandatée pour cette installation vous contactera.

⚠ **Le logo « partenaire Linky » permet d'identifier les techniciens.**

Tout savoir sur le compteur : <https://particulier.edf.fr/fr/accueil/contrat-et-conso/compteur/compteur-linky.html>

## Contrôle de vitesse avenue de Montbrison



A partir du 14 juillet, des **contrôles de vitesse** seront effectués par la gendarmerie sur l'avenue de Montbrison.

La limitation de vitesse à 50 Km/h étant mal respectée, ces contrôles renforceront son application, afin d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs.



## Solidarité à Ecotay sur Facebook

Pendant la crise sanitaire, Carine Gandrey et Auriane Gourbeyre ont pris l'initiative de créer un groupe sur Facebook pour diffuser des informations utiles sur la crise, mais aussi échanger sur les bons plans, les bonnes pratiques des uns et des autres. L'occasion de mettre les habitants en relation, où chacun peut proposer son aide ou en demander ! A travers ce groupe, un « défi solidarité » a été mis en place, permettant aux enfants de réaliser des dessins pour les personnes âgées. Une belle action intergénérationnelle qui a été appréciée ! Les bénéficiaires remercient les jeunes dessinateurs.

**Le groupe est toujours actif, n'hésitez pas à le rejoindre !**

## Compostez !



La réduction des déchets est aujourd'hui **un enjeu essentiel pour l'environnement** et pour maîtriser les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets. C'est pourquoi Loire Forez agglomération accompagne les usagers dans leur démarche pour limiter leur production de déchets. Tous ensemble, œuvrons pour un territoire éco-responsable.

**18 réunions d'information** sur le compostage sont proposées aux habitants cette année, à retrouver sur le site de Loire Forez. L'objectif est d'apporter des renseignements et des bonnes pratiques aux habitants sur le tri et le compostage/paillage. **Des composteurs à tarif préférentiel** sont proposés à la vente (financement de 50 % du prix). Il sera demandé aux personnes intéressées de fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

## Décès Alice JAY



Le ciel écotayien s'est quelque peu obscurci, le sourire rayonnant et la joie de vivre d'Alice Jay se sont éteints, après un combat courageux face à la maladie, sans jamais se plaindre et avec une grande lucidité.

Saint Romanaise de naissance, Alice Forissier, après son mariage avec Michel Jay, en 1977, s'installe sur la commune en 1981. Elle a tout de suite adopté Ecotay l'Olme où elle s'est beaucoup impliquée, tout d'abord au conseil municipal durant trois mandats avec Messieurs Dusson, Mazet et Henry, maires de l'époque, plus tard comme agent recenseur où elle a su tisser des liens d'amitié auprès de la population. À l'heure de la

retraite, c'est au sein du club de l'Amitié qu'elle apportera son concours au sein du conseil d'administration, toujours prête à faire plaisir, à apporter de la joie et de la bonne humeur. Dans l'ombre de son mari, elle a participé à la bonne marche du comité des fêtes.

## Calendrier des manifestations 2020

### Sous réserve des règles sanitaires officielles

août

5 - Messe du 15 août - Eglise d'Ecotay  
21 - Concours de Pétanque et Soupe aux Choux - CCAS et Comité des Fêtes

septembre

13 - Fête des Enfants - Comité des Fêtes  
26/27 - Virades de l'Espoir

octobre

25 - Rassemblement des classes en o

novembre

11 - Commémoration fin de la Première Guerre Mondiale  
21 - Soirée théâtre - Comité des Fêtes  
15 - Concours de Belote - Club de l'Amitié

décembre

31 - Réveillon de la Saint Sylvestre - Comité des fêtes

## Classes en «o»



Suite à la pandémie, la journée des classes en o initialement prévue le 06 septembre 2020 est décalée au 25 octobre. Au programme de cette journée : photos, apéritif offert par la mairie, repas réalisé par « Le goût des traditions » traiteur ecotayen, accompagné d'une animation musicale par Roger Chaperon.

Il est donc encore possible de s'inscrire !

Renseignements :

Lucien 06 15 11 08 69

Guy 06 08 88 77 55

classesenzero.ecotay@gmail.com



### Recrudescence des escroqueries par téléphone et à la carte bleue. Soyez prudents !

Ne communiquer jamais vos informations personnelles par téléphone, ou mail, sans vous être assurés de l'identité du destinataire, en vérifiant le mail notamment. Pour rappel : les services de l'administration ne demandent jamais par courriers, mails, ou téléphone, des informations personnelles ou des coordonnées bancaires.

### Voisinage :

Les propriétaires de chiens sont priés de prendre toutes les mesures utiles afin d'éviter une gêne répétée et intempestive due aux aboiements et aux errements de leurs animaux.

### Nuisances sonores :

Il est interdit d'utiliser : les tondeuses, les tronçonneuses... en dehors de ces horaires :

Lundi au vendredi 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 - Samedi : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche et les jours fériés : 10h00 à 12h00

Piscine : Par courtoisie attention aux bruits excessifs pour le voisinage.